

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_01

#### Apurement de créances éteintes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée d'une liste de créances éteintes, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 3 493,33 € répartie comme suit :

Objet	Budget principal	Déchets	Immobilier entreprises	Total général
REOM		2 373,60 €		2 373,60 €
Divers produits	354,33 €			354,33 €
Loyers			765,40 €	765,40 €
<b>Total général</b>	<b>354,33 €</b>	<b>2 373,60 €</b>	<b>765,40 €</b>	<b>3 493,33 €</b>

Vu la délibération n°DELDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Décide d'apurer des créances éteintes pour la somme globale de 3 493,33 € dont 354,33 € sur le budget principal, 2 373,60 € sur le budget annexe Déchets et 765,40 € sur le budget annexe Immobilier d'entreprises

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_02

## Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 9 090,76 €, répartie comme suit :

N° liste	Budget principal	Déchets	Total général
6117650015	2 395,76 €		2 395,76 €
6117850015		3 958,47 €	3 958,47 €
6434950015	2 736,53 €		2 736,53 €
<b>Total général</b>	<b>5 132,29 €</b>	<b>3 958,47 €</b>	<b>9 090,76 €</b>

Vu la délibération n°DELDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 9 090,76 € dont 5 132,29 € sur le budget principal et 3 958,47 € sur le budget annexe Déchets.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Château  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_03

## Recours au personnel contractuel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Durée	Date
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Conservatoire	Contrat accroissement temporaire d'activité Art. L. 332-23-1° Temps non complet 5/20	1 poste Cadre d'emploi Assistant enseignement artistique Intervenant en milieu scolaire (Cat. B)	6 mois	01/01/2024
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Mobilité – transport scolaire	Contrat accroissement temporaire d'activité Art. L. 332-23-1° Temps complet	1 poste Adjoint administratif (Cat. C)	12 mois	01/11/2023

Vu la délibération n°DEL TDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_03-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau

Date de signature : 31/10/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_04

## Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation électrique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge du dossier.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux du futur hôtel d'agglomération situé à Montaigu-Vendée (85600), 35 Avenue Villebois Mareuil, il est nécessaire qu'un poste de transformation soit implanté étant donné que ces travaux ont un caractère d'intérêt général.

Enedis s'est rapproché de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour déterminer les modalités techniques, administratives et financières régissant la mise à disposition d'un terrain appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et cadastré section AC numéro 284p.

A cet effet, une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique doit être conclue entre Enedis et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération propriétaire du terrain mis à disposition.

Terres de Montaigu consent notamment à Enedis le droit d'occuper une partie de terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), 35 Avenue Villebois Mareuil, cadastré section AC numéro 284p pour une contenance d'environ 25 m<sup>2</sup> et dans lequel sera installé un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Cette convention est conclue moyennant le versement d'une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (375,00 €) payable le jour de la signature de l'acte authentique.

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_04-DE

SLO

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de mise à disposition à l'assemblée.

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le projet de convention de mise à disposition entre Enedis et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Enedis à occuper le terrain situé à Montaigu-Vendée et cadastré section AC numéro 284p d'une contenance totale d'environ 25 m<sup>2</sup> pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_05

#### Convention de servitude de tréfonds

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge du dossier.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux du futur hôtel d'agglomération situé à Montaigu-Vendée (85600), 35 Avenue Villebois Mareuil, les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles situées à Montaigu-Vendée, Avenue Villebois Mareuil et cadastrées section AC numéros 8, 14 et 284.

Lesdites parcelles appartiennent à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Deux canalisations souterraines seront établies dans une bande de trois mètres de large et sur une longueur totale d'environ 103 mètres ainsi que ses accessoires.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitude à l'assemblée.

Vu la délibération n°DEL TDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le projet de convention de servitude entre Enedis et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération joint à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_05-DE

SLO

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention de servitude entre Enedis et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant une ligne électrique souterraine 20000 Volts et portant sur les parcelles situées à Montaigu-Vendée, Avenue Villebois Mareuil et cadastrées section AC numéros 8, 14 et 284,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude n°DA27/088182 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitude et tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_11

## Convention de servitude – rue Bernard Palissy – ZA Chassereau – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux nécessaires à la restructuration et à l'extension d'une entreprise, des travaux doivent emprunter la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Les Chaussées et cadastrée 217 section BA numéro 3. Ladite parcelle appartient à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Pour cela, une canalisation souterraine sera établie dans une bande d'un mètre de large et sur une longueur totale d'environ 27 mètres ainsi que ses accessoires.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitude entre Enedis et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DELDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le projet de convention de servitude entre Enedis et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération joint à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_11-DE

SLO

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention de servitude entre Enedis et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération qui précise les modalités techniques, administratives et financières grevant la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Les Chaussées et cadastrée 217 section BA numéro 3,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude n°DA27/102549 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitude et tous documents se rattachant à ce dossier

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_12

## Convention d'exposition avec L'Atelier-Photogalerie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier indique que, dans le cadre de la saison 2023-2024 du Site Saint-Sauveur, et dans la phase de transition avec la nouvelle orientation de l'équipement, une convention est établie entre L'Atelier-Photogalerie et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités et conditions de collaboration pour l'exposition photographique « Animal / Végétal » présentée au Site Saint-Sauveur du 13 novembre 2023 au 6 janvier 2024. Cette exposition rassemble une soixantaine d'œuvres de plus de quinze artistes différents, réunies autour du thème « Animal / Végétal ».

Il ajoute que, dans ce cadre, les engagements de Terres de Montaigu sont les suivants :

- Assistance au montage et démontage avec prise en charge des frais de repas et de transport des œuvres.
- Rémunération du commissariat d'exposition et d'une conférence à hauteur de 5 000 euros net.

Monsieur le Vice-président donne lecture de la convention d'exposition « Animal / Végétal » à intervenir entre Terres de Montaigu et L'Atelier-Photogalerie.

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la convention d'exposition « Animal / Végétal » Site Saint-Sauveur jointe à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_12-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention d'exposition « Animal / Végétal » Site Saint-Sauveur à intervenir entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et L'Atelier-Photogalerie,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_13

## Demande de subvention pour le Conservatoire intercommunal de musique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le Département de la Vendée soutient l'action des écoles et conservatoires de musique du département en développant un programme départemental d'aides à l'enseignement musical.

Cette aide est accordée en fonction du nombre d'élèves inscrits au conservatoire, et suivant les critères exposés dans le règlement de l'aide à l'enseignement musical, adopté par délibération de l'Assemblée départementale n°I-A-5 du 7 avril 2017.

Les critères remplis par le conservatoire intercommunal Terres de Montaigu correspondent au palier 3, sur les 4 paliers définis par le règlement départemental. A ce palier, correspond une aide de 24 € par élève.

Vu la délibération n°DELDMC\_20\_048 du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter du Conseil Départemental de la Vendée l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour le conservatoire intercommunal de musique Terres de Montaigu

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chéreau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Était absente excusée (1) : Anne BOISTEAU-PAYEN

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_14

#### Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades ; par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 a validé les règlements pour l'OPAH et la PTRE.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE.

A ce jour, 114 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 13 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 14 septembre 2023.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT814	CHIRON Jacky	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des combles, VMC, chaudière à granulés	32 022,04 €	3 500,00 €
PT815	LERAY Vincent	Montréverd (Mormaison)	Isolation des murs intérieurs, des rampants (matériaux biosourcés), VMC, PAC, radiateurs	60 841,65 €	6 000,00 €

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_14-DE

SLO

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT816	JAMIN Joel	Montaigu-Vendée (Boufféré)	PAC, chauffe-eau solaire	16 045,52 €	3 500,00 €
PT817	BRAMIN Christophe	L'Herbergement	Menuiseries, PAC, VMC	19 468,03 €	2 000,00 €

4 aides pour un montant à payer de 15 000,00 €

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA038	SECHERESSE Morgan	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	ITE finition enduit	44 126,26 €	1 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 1 000,00 €

Aide Eco PASS					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention	
EC024	BERNARD Marianne	L'Herbergement	38 000,00 €	1 500,00 €	

1 aide pour un montant à payer de 1 500,00 €

Aide à la rénovation de logements locatifs dans le cadre de l'OPAH					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement -60 m <sup>2</sup>
OPB036	SCI MB2E	La Bruffière	63 243,00 €	3 000,00 €	/
OPB037	SCI MB2E	La Bruffière	60 032,00 €	3 000,00 €	/
OPB038	SCI MB2E	La Bruffière	68 230,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB039	MOCQUET Jean-Bernard	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	44 502,00 €	3 000,00 €	/
OPB040	PICARD Floriane	La Bernardière	105 765,00 €	3 000,00 €	/
OPB041	DOUILLARD Erwan	Cugand	62 945,00 €	3 000,00 €	/

6 aides pour un montant à payer de 21 000,00 €

Monsieur Damien Grasset expose que le Bureau d'agglomération du 8 septembre 2022 a attribué une subvention de 1 000,00 € à Madame FREARD Josiane (dossier n°PT550) pour des travaux d'isolation des murs par l'extérieur et installation d'un poêle à bois permettant d'atteindre un gain énergétique de 29% et le changement d'étiquette énergétique du logement (D > C). Après réception des factures acquittées, il a été constaté que Madame FREARD n'a pas fait réaliser l'ensemble des travaux d'isolation des murs par l'extérieur. Le gain énergétique réalisé par les travaux est donc inférieur à 10% et il n'y pas de changement d'étiquette énergétique.

Il est donc proposé au Bureau de revoir le montant de la subvention à la baisse, en attribuant l'aide de 500,00 €.

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT550	FREARD Josiane	La Bruffière	Isolation d'un mur extérieur, poêle à bois	10 034,70 €	500,00 €

1 aide pour un montant à payer de 500,00 €

Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_14-DE

SLOW

Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;  
Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;  
Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_252 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 décidant la mise en place d'un règlement pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;  
Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_253 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 décidant la mise en place d'un règlement pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;  
Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;  
Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;  
Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_157 du Bureau d'agglomération en date du 8 septembre 2022 attribuant les aides à l'amélioration de l'habitat ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six octobre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt octobre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN

Étaient représentés (2) : Cynille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (2) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20231026\_15

## Acquisition foncière – STEP Saint-André-Treize-Voies

Monsieur Daniel ROUSSEAU quitte la salle ne prenant pas part au vote afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de la future station d'épuration située à Montréverd, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération se propose d'acquies de Monsieur et Madame Christophe GUERY une partie de la parcelle leur appartenant cadastrée ZD numéro 333 pour une surface d'environ 00ha 60a 00ca située à Montréverd (85260), Commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies – L'Orgerie. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal d'un euro (1,00 €) le m<sup>2</sup> et sera libre de toute occupation ou location le jour de la signature de l'acte authentique de vente. Monsieur et Madame GUERY s'engagent à prendre à leur charge exclusive toutes indemnités qui seraient éventuellement dues pour la libération de la partie de parcelle acquise.

Monsieur le Vice-président précise à l'assemblée qu'il est également proposé au Bureau d'agglomération de constituer une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'irrigation agricole. Ladite servitude grèvera la parcelle objet des présentes en y installant une canalisation souterraine PVC diamètre 140/160 en vue de l'irrigation de l'exploitation GAEC LE ROCHELAIT. Les travaux d'établissement de cette canalisation sont déjà effectués. Tous travaux d'entretien, de réparation et éventuellement de remplacement qui s'avèreraient nécessaires concernant cette canalisation seront à la charge exclusive du propriétaire du fonds dominant. La constitution de ladite servitude est consentie à titre purement gratuit et sans aucune stipulation d'indemnité de part ni d'autre.

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le - 2 NOV. 2023

ID : 085-200070233-20231026-DEL20231026\_15-DE

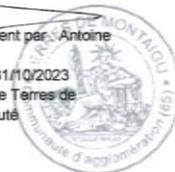
Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Décide d'acquérir de Monsieur et Madame Christophe GUERY une partie de la parcelle leur appartenant située à Montréverd (85260), Commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies – L'Orgerie, cadastrée ZD numéro 333 pour une surface d'environ 00ha 60a 00ca, le tout moyennant le prix d'un euro (1,00 €) le m<sup>2</sup>,
- Constitue une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'irrigation agricole grevant la parcelle située à Montréverd (85260), Commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies – L'Orgerie, cadastrée ZD numéro 333 d'un diamètre 140/160 en vue de l'irrigation de l'exploitation GAEC LE ROCHELAIT.
- Dit que toutes indemnités qui seraient éventuellement dues pour la libération de la partie de parcelle acquise seront à la charge exclusive de Monsieur et Madame Christophe GUERY,
- Dit que tous les frais d'actes et tous autres frais (bornage, branchements divers...) seront à la charge de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente si nécessaire.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 31/10/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*